

## Couverture des objectifs d'épargne

**Avec la couverture des objectifs d'épargne, vous garantissez vos cotisations d'épargne sur le compte de prévoyance Raiffeisen 3a en cas d'incapacité de gain due à une maladie ou un accident.**

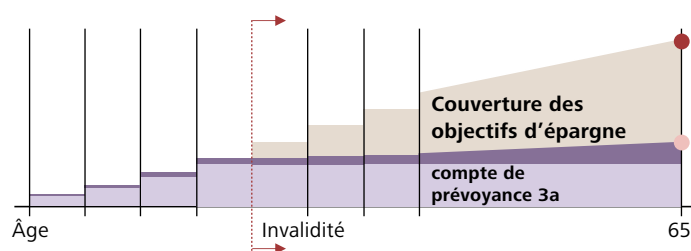
### Vos avantages

- Flexibilité**  
 Continuez à effectuer des versements sur votre compte de prévoyance 3a en toute souplesse. Vous pouvez convenir une couverture minimale ou assurer le maximum 3a.
- Sécurité**  
 En cas d'invalidité suite à un accident ou une maladie, vos cotisations d'épargne sont assurées jusqu'à l'âge de la retraite. Vous atteignez ainsi vos objectifs d'épargne pour la retraite.
- Avantages fiscaux**  
 Vous pouvez continuer à déduire de votre revenu imposable la totalité des dépôts d'épargne à hauteur du montant maximal prévu par la loi.
- Tout d'un seul tenant**  
 Profitez sur le même compte de la combinaison optimale «Épargner et couvrir les objectifs d'épargne».

### Couverture des objectifs d'épargne: fonctionnement

Si, à la suite d'une maladie ou d'un accident, vous ne pouvez plus travailler, ou seulement partiellement, alors la couverture des objectifs d'épargne vous verse chaque année le montant de prestation assuré. Celui-ci est exclusivement viré sur un compte que vous avez déterminé vous-même auprès de votre Banque Raiffeisen. Les paiements sont effectués jusqu'à la retraite. Vous atteignez ainsi vos objectifs d'épargne, même en cas d'invalidité.

La prime d'assurance pour la couverture des objectifs d'épargne est débitée au mois de janvier du compte de débit des primes. La déductibilité fiscale totale des versements réalisés sur le compte de prévoyance 3a est garantie.



- Capital final sans couverture des objectifs d'épargne
- Capital final avec couverture des objectifs d'épargne

## Principales informations sur le produit

Deux variantes sont à votre disposition pour garantir votre objectif d'épargne

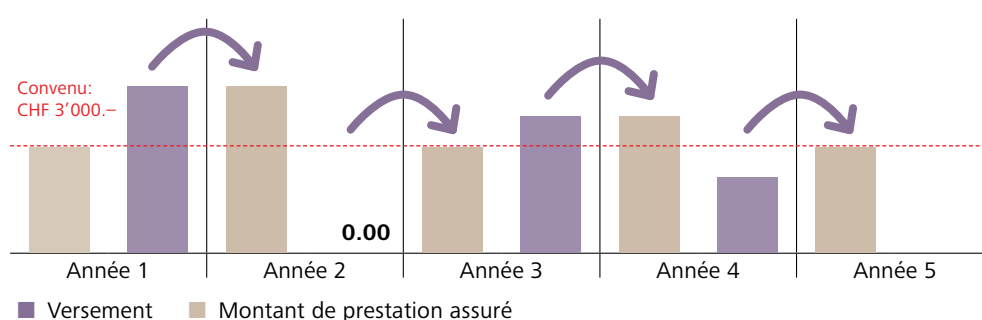
- **Couverture minimale**

Si un montant minimal de prestation est déclaré et que les dépôts d'épargne réalisés sont inférieurs à ce montant ou nuls, alors c'est ce montant de prestation minimal qui est utilisé comme somme assurée.

- **Couverture maximale**

Si une couverture maximale est convenue, alors le montant maximal de la prévoyance liée 3a sert de montant de prestation pour les assurés d'une caisse de retraite.

### Exemple: variante minimale



- **Montant de la prestation**

Le montant maximal de la prestation correspond au montant maximal du pilier 3a pour les assurés d'une caisse de retraite.

## Bon à savoir

- **Conditions préalables**

La couverture des objectifs d'épargne ne peut être souscrite qu'en complément du compte de prévoyance 3a de Raiffeisen. Vous ne pouvez donc pas souscrire ce produit seul.

- **Couverture**

Grâce à notre grande expérience dans les transactions bancaires et Helvetia Assurances, nous pouvons vous proposer cette couverture à la fois attractive et adaptée à vos besoins.

### Informations/reenseignements complémentaires

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour élaborer avec vous une offre adaptée à vos besoins. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

[raiffeisen.ch/assurance](https://www.raiffeisen.ch/assurance)